

## **Les MATTON**

### **Lignée de Pélagie Marie Jh MATTON (Sosa 47 Génération 6)**

1.	Pélagie Marie Joseph MATTON	x	Louis Joseph DELALIAUX
2.	Laurent Joseph MATTON	x	Florentine MASSET
3.	Laurent Joseph MATTON	x	Marie Barbe LEDOUX
4.	Jean MATTON	x	Marie Françoise CHUETTE
5.	Nicolas MATTON	x	Marie PERSONNE
6.	Pierre MATTON	x	Péronne DELEBARRE

### **Étymologie**

**Matton** : Surtout porté dans le Nord-Pas-de-Calais et en Belgique, le nom, mentionné au XIII<sup>e</sup> siècle dans le Hainaut, est un dérivé du prénom Matthieu (variantes :Maton, Mathon)<sup>1</sup>.

### **Notes**

1. Les actes NMD et BMS permettent de remonter au couple Jan MATTON x Marie Françoise SUETTE (CHUETTE !) de Quiestède.
2. La consultation, à la Bibliothèque d'Aire, des tables de mariages constituées à partir des registres BMS, a permis de découvrir, en 1692, le mariage Jean MATON x Marie Françoise CHUETTE.
3. Toujours, à la bibliothèque d'Aire, l'un des registres d'accession à la bourgeoisie d'Aire indique que, peu avant son mariage, Jan MATON est devenu bourgeois. Il était originaire de Bomy et fils de Nicolas et de Marie PERSONNE<sup>2</sup>
4. Le registre des BMS de Bomy comporte l'acte de décès de Nicolas PERSONNE. Il comporte aussi plusieurs actes antérieurs à 1692 avec une signature et un paraphe de Jan MATON, identique à celle du mariage en 1692, ce qui permet d'établir avec certitude qu'il n'y a pas d'homonymie.
5. Dans un relevé de Michel CHAMPAGNE publié dans 'Beaumontz-les-Aire, Bomy, Erny-St-Julien, Laires – Mélanges Généalogiques et documents 12<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle' (GGRN), dans un cueilloir de rentes établi vers 1681 pour le fief des moineaux au terroir de Groeuppe (Bomy), deux articles, qui se suivent dans le cueilloir, appartiennent respectivement à Jeanne PERSONNE et Nicolas MATON, à cause de sa femme. Ce dernier article comporte un modo 'Marie PERSONNE veuve dudit Nicolas MATON'<sup>3</sup>. Dans un autre relevé de ces mélanges généalogiques, il est mentionné que dans un terrier de 1626 de Groeupes-lez-Bomy, en marge d'un article figure 'à Rault PERSONNE par achapt'
6. Dans le Gros des Notaires de St-Omer, il est possible de trouver quelques actes relatifs aux MATON, CHUETTE et PERSONNE. Jean MATON et Jean CHUETTE, son beau-père,

---

<sup>1</sup> Source Geneanet

<sup>2</sup> A ne pas confondre, comme je l'avais fait, avec Jeanne PERSONNE. A noter que cette confusion se retrouve sur de nombreux sites Internet.

<sup>3</sup> Marie est donc décédée après 1691 ; mais, son décès n'a pas été retrouvé dans les BMS de Bomy. Quant à Jeanne, elle est décédée à Bomy en 1684.

## Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

étaient tous deux charrons. Deux actes concernent Nicolas MATON, dont l'un cite Marie PERSONNE, qui est héritière de Jean PERSONNE (Cm 1674-57). Dans un autre acte, sont mentionnés Rault et Jan PERSONNE, de Groeuppe et de Berquigny, d'où l'hypothèse que Marie serait fille de Jan.

7. Dans les BMS de Bomy, un autre Jehan MATON apparaît. Le mariage, en 1665, de ce Jehan MATON et de Martinne FORMONT, fait l'objet d'une dispense de mariage pour affinité (AD62 – 1G685). Les parents de Jehan sont Pierre et Péronne DELEBARRE, fille de Florent et de Martine HENIN (Mélanges Généalogiques de Michel CHAMPAGNE – item 207). Jehan et Pierre appartiennent à la même génération, d'où l'hypothèse que Nicolas serait frère de Jehan et fils de Pierre.

### BMS – NMD

#### Mariages

Quiestède, le 08/07/1828, à 8 heures du soir, publiquement, à la maison commune et par devant nous Henry Joseph DARQUE, maire, officier de l'état-civil de la commune de Quiestède, arrondissement communal de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, sont comparus **Louis Joseph DELALIAUX**, âgé de 25 ans, cultivateur, domicilié à Wardrecques, majeur, fils légitime de feu Pierre Joseph et d'encore vivante Marie Josep PAVY, aussi cultivateur et domicilié au dit Wardrecques, et demoiselle **Marie Pélagie MATON**, âgée de 25 ans dix mois, profession de cultivatrice et domiciliée en cette dite commune, majeure, fille légitime de Laurent Joseph et de défunte Florentine MASSET, cultivateur, domicilié audit Quiestède, en présence du sieur Joachim Joseph MATON, âgé de 28 ans, cultivateur, domicilié en cette commune et frère à la future épouse, de Philippe Joseph DELALIAUX, âgé de 68 ans, cultivateur, domicilié à Wardrecques, oncle germain de l'époux, de Laurent François COURTIN, âgé de 40 ans, ménager en cette commune et beau-frère de l'épouse, de François Joseph DUCROCQ, âgé de 35 ans ... de cette dite commune et domicilié en la commune de Roquetoire et ami des futurs époux, lesquels nous ont requis de les unir en mariage. Vu l'acte de naissance du futur époux dressé à Wardrecques le 11<sup>ème</sup> jour du mois de Floréal an XI de la République française, ainsi qu'il est constaté par un extrait délivré par Mr le Maire dudit Wardrecques le 5/7/1828 ici représenté, vu l'acte de naissance de la future épouse dressé à Quiestède le 1<sup>er</sup> Vendémiaire an XI de la République française, ainsi qu'il est constaté sur le registre aux actes de naissance de la dite année ici représenté, vu l'acte de deuil du père du futur époux dressé audit Wardrecques le 28 du mois de septembre 1807 constaté par un extrait aux actes de décès délivré par Mr le Maire dudit Wardrecques ici représenté, vu le consentement donné par la mère du futur époux, et celui du père de la susdite future épouse ici présent, vu l'acte de décès de la mère de la future épouse dressé à Quiestède le 5 du mois de novembre 1823, ainsi qu'il est constaté par le registre aux actes de décès de la dite année ici représenté, vu enfin l'acte de publication et affiche de mariage faite en notre susdite commune et en celle dudit Wardrecques les dimanches 22 et 29 juin dernier sans qu'il soit parvenu à notre connaissance aucun empêchement au mariage projeté, nous avons fait droit à leurs réquisitions, en conséquence, après leur avoir donné lecture des ... pièces ci-dessus mentionnées relatives à leur état, lesquelles pièces produites et paraphées par nous et ce produisant demeureront annexées à l'acte de mariage ensemble du code civil sur les droits et devoirs respectifs des époux et ceux au terme de la loi, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et

## Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la Loi que Louis Joseph DELALIAUX et Marie Pélagie Joseph MATON sont unis par le mariage. De quoi avons rédigé le présent procès-verbal, les témoins, les contractants, le père et de la contractante ont signé avec nous, excepté la mère du futur époux qui a déclaré ne savoir signer.

Ecques, le 28/11/1754, après la publication d'un ban faite tant dans cette paroisse que dans celle de Quiestède, ainsy qu'il nous a apparu par la lettre du sieur BONNIERE, curé dudit Quiestède, en datte de ce même jour, ayans obtenu dispense des deux autres tant de l'évêque de Boulogne du 26 courant, signée REGNAULT, vicaire général, et plus bas, signé CLEMENT secrétaire que des vicaires généraux du diocèse de Saint-Omer dep... du chapitre, le siège épiscopale vacant, en datte du 27 du présent mois, signé pour les vicaires générale et plus bas DU VIVIER secrétaire conformément au décret du concile de Trente et ne s'étant rencontré aucun empêchement soit canonique soit civile et le consentement des parents nous aiant spécialement apparu, je soussigné curé d'Ecques au donné la bénédiction nuptiale en face de l'église à **Laurent Joseph MATHON**, laboureur de la paroisse de Quiestède, veuf en premières noces de Marie Jeanne BOITEL, et **Marie Barbe Josèphe LEDOUX**, de cette paroisse, veuve en premières noces de Nicolas HULEUX, ont assistés audit mariage comme témoins à ce expressément appelés de la part de l'époux Jacques Joseph MATHON, son neveux et André Joseph FAUCQUEUR, tous deux de la dite paroisse de Quiestède, de la part de l'épouse, Nicolas François Joseph et Lousi Joseph LEDOUX, ses deux frères qui, tous interpellés aussi bien que les épousés s'ils savoient écrire ont répondu le savoir et en conséquence ont mis leurs noms de main propre au présent acte le jour, mois et an que dessus.

Aire, paroisse Notre-Dame, le 20/7/1692, coram mro Petro PARENT pbro et vicepastore contraxerunt sponsalia **Joannes MATON et Maria Francisca CHUETTE** ambo ex hac parocsia testibus existentibus Joannes Joseph DUSOSOY et Roberto PAUCHEZ et Francisco GOGIBUS.

### Décès

Racquinghem, 25/7/1871, à 8 heures du matin, en la mairie et par devant nous Gilles d'OOSTHOVE, maire officier de l'état –civil de la commune de Racquinghem, canton d'Aire, arrondissement de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, ont comparu les sieurs Louis Laurent DELALIAUX, âgé de 42 ans et Alexandre DELALIAUX, âgé de 35 ans, tous deux ménagers domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que **Pélagie MATON**, âgée de 71 ans, ménagère, née à Quiestède, domiciliée en cette commune, veuve de Louis DELALIAUX, fille de Laurent MATTON et de Florentine MASSET, en leur vivant cultivateurs audit Quiestède, est décédée en son domicile, le jour de hier à 7 heures du soir, ce dont nous sommes assurés. La dite déclaration faite par les sieurs DELALIAUX ci-dessus dénommés, tous deux parents de la défunte au degré de fils, le premier comparant signé avec nous le présent acte, le second a déclaré ne savoir signer, après lecture faite.

Wardrecques, le 12/4/1843, à 3 heures du soir, en la mairie et par devant DEPREY Jean Philippe, maire, officier de l'état-civil de la commune de Wardrecques, canton d'Aire, arrondissement de St-Omer, département du Pas-de-Calais, ont comparu Jean Baptiste SCAT, âgé de 74 ans, manouvrier et Louis Philippe BOUQUILLION, âgé de 56 ans, percepteur des Contributions directes, tous deux demeurant audit Wardrecques, lesquels nous ont déclaré que **Louis Joseph DELALIAUX**, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant audit Wardrecques, marié à Pélagie MATON, âgée de 41 ans, cultivatrice domiciliée au dit Wardrecques, fils des

## Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

défunts Pierre Joseph DELALIAUX et Marie Joseph PAVY, est décédé en sa demeure, hier, 11/4/1843, à sept heures du matin, la dite déclaration faite par les sieurs SCAT et BOUQUILLION ci-dessus dénommés, le premier voisin, et le second germain au défunt et ont, les comparants, signé avec nous le présent acte après lecture excepté le dit SCAT qui a déclaré ne savoir signer.

Quiestède, le 27/4/1842, à 5 heures du soir, en la mairie et par devant nous DARQUE Guilain ... , maire officier de l'état –civil de la commune de Quiestède, canton d'Aire, arrondissement de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, ont comparu Maurice SIGNY, âgé de 43 ans, cultivateur, et André BULTEL, âgé de 54 ans, garde champêtre, tous deux domiciliés audit Quiestède, lesquels ont déclarés que **Laurent MATON**, âgé de 82 ans, cultivateur, domicilié à Quiestède, veuf de Florentine MASSET, né à Quiestède, fils des défunts Laurent MATON, et Marie Barbe LEDOUX, est décédé en sa demeure ce jour à 5 heures du matin, la dite déclaration faite par les sieurs SIGNY et BULTEL ci-dessus dénommés, tous deux voisins du défunt et ont, les comparants, signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été donné lecture.

Quiestède, le 5/11/1823, à midi, en la mairie et par devant nous Henri DARQUE, maire officier de l'état –civil de la commune de Quiestède, canton d'Aire, arrondissement de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, sont comparu Laurent Joseph MATON, âgé de 64 ans, adjoint de cette commune, y domicilié, cultivateur, et époux de la décédée, et Laurent François Joseph COURTIN, âgé de 36 ans, gendre à la dite décédée, lesquels nous ont déclarés que le même jour , à 9 heures du matin, **Florentine Joseph MASSET**, âgée de 62 ans, épouse dudit MATON, est décédée en sa maison sise au dit lieu et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Quiestède, le 19 prairial an X, acte de décès de **Marie Barbe LEDOUX**, décédée ce jourd'huy à 4 heures du matin profession de cultivatrice, âgée de 84 ans, née à Ecques, département du Pas-de-Calais, demeurant à Quiestède, veuve en second noce de Laurent Joseph MATON, fille de Nicolas LEDOUX et de Marie Anne DE LIGNY sur la déclaration à nous faite par le citoyen Laurent Joseph MATON, âgé de 42 ans, demeurant à Quiestède, profession de cultivateur, qui a dit être fils de la défunte et par le citoyen Pierre Joseph LEQUIEN, âgé de 36 ans, demeurant à Quiestède, profession de charpentier, qui a dit être voisin de la défunte, et ont signé.

### Sépultures<sup>4</sup>

Quiestède, le 7/7/1786, le corps de **Laurent Joseph MATTON**, mari en secondes noces de Marie Barbe LEDOUX, fermier propriétaire de cette paroisse, est décédé la veille vers les 6 heures du matin, administré du sacrement de pénitence, étant âgé de 73 ans ou environ, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi, curé doien sousigné en présence de Me François Marie DE WINTRE, vicaire de Quiestède et de Jean François MATON, fils du défunt et habitant de cette paroisse, qui a déclaré ne savoir signer de cet interpellé.

Quiestède, le 19/3/1748, est décédée dans la paroisse de Quiestède, **Marie Françoise SUET**, veuve de Jean MATON, âgée de 74 ans ou environ, et le lendemain, nous luy avons donné la sépulture ecclésiastique dans le chimetière du dit Quiestède en présence de Jacque et

---

<sup>4</sup> Le registre des BMS de Quiestède étant postérieur à 1737, l'acte de sépulture de Jean MATON, probablement antérieur à 1738, n'a pu être retrouvé.

## Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

Laurent MATON, ses enfants qui ont signé avec nous (signatures de Jacques Théodore et Laurent Joseph MATON).

Bomy, le 30/4/1691, **Nicola MATON**, demt à Berquiny, eagé de 62 ans, at en sa maison et en la communion de nre mère la ste église rendu l'âme à Dieu, duquel le corps est inhumé dans le cemetiere de cette paroisse et ce après confessé à Mre François DAVROULT le jour auparavant et reçu les sacrements de comunion et d'estreme onction par mes mains le dit dernier avril. Requiessat in pace.

### Naissance

Quiestède, le 24 nivôse an VI, 4 heures après-midy, devant moi Pierre Joseph LEQUIEN, adjoint municipal de la commune de Quiestède et membre de l'administration municipal du cant d'Arques, département du Pas-de-Calais, officier public demeurant au dit Quiestède, nommé et commis en exécution de la loi du 20/9/1792 pour recevoir les déclarations et tenir les registres des actes de naissance en cette commune, en la maison commune, 'est présenté le citoyen Laurent Joseph **MATON**, cultivateur, habitant du dit Quiestède, assisté des citoyens Pierre François MATON, cultivateur, domicilié au dit Quiestède, et Constantin COPIN, maçon, demeurant à Roquetoire, canton et département que dessus, tous deux majeurs des droits, témoins par lui amené exprès, laquelle m'a déclaré qu'il lui est né ce jour d'huy à 4 heures du matin un enfant femelle qu'il m'a présenté à laquelle il a déclaré donner les prénoms de **Marie Joseph Pélagie** dont acte et ont signé avec moi le déclarant et les deux témoins.

### Baptêmes

Quiestède, le 11/3/1761, est né et baptisé **Laurent François MATTON**, fils légitime de Laurent François, fils légitime de Laurent Josep, laboureur de cette paroisse, et de Marie Barbe LEDOUX, ses père et mère, dont le parrain à été Jean François MATTON, frère du baptisé, qui a signé avec moy et la marraine Jeanne Térèse FRANCOIS, de la paroisse de Clarques, qui a déclarée ne savoir écrire, tous deux ..., de ce interpellé (signature de Jean François MATTON).

### Actes notariés (Gros des notaires de St-Omer)

Vente à la criée du 9/11/1700 (Divers – acte n° 28 - résidence d'Aire) :

- 'la 3<sup>ème</sup> portion 'un frêne et 2 ypréaux à Jean MATON, charron dudit Quiestède pour le même de 19 livres 16 sols 6 deniers de les conditions cidessus à la caution dudit Jean CHUETTE, son beau-père'  
(...)
- 'la 8<sup>ème</sup> portion suivante, 2 saules et un peuplier, demeure au dit Jean CHUETTE, charron d'Aire, pour 18 livres 17 sols 6 deniers et les conditions que dessus ... caution dudit Jean MATON, son beau-fils'

Obligation du 18/3/1682 (n°36 – acte passé à Matringhem)

Reconnaissent en personnes Nicolas MATTON, laboureur, demeurant à Berquigny, paroisse de Bomy, et Nicolas MATTON, son fils, devoir (...)

Obligation du 9/7/1680 (n°258)

## **Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques**

Comparurent en leurs personnes Jan MATTON, laboureur, demeurant à Bomy, et Martine FREMON, sa femme (...)

Testament du 2/5/1663 (n°7, relevé par Yves LEMAIRE) (testament de Guillaume PIRA)

(...) autre rente créée par Rault et Jan PERSONNE dems à Groeupe et Berquigny paroisse de Bomy

Cm du 14/8/1674 (n° 57, relevé par Yves LEMAIRE) (mariage de Francois DURJETZ et de Marie PIRA)

(...) épouse : de la succession de feux le Sr Guillaume PIRA et Damlle Marguerite PEPLU, ses père et mère (...) rente deue par Nicolas MATON et (barré : Jenne) Marie PERSONNE, sa femme, et autres hers de Jan PERSONNE, de Greuppe paroisse de Bomy (...)

Fiche créée le 6/8/204, modifiée l e31/0/2018